

RGPD & PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : OÙ EN ÊTES-VOUS ?

IMPACTS ET EXIGENCES DU RGPD POUR L'ENTREPRISE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation « DDA compatible » répond à la nouvelle obligation de formation, dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), entrée en vigueur le 23 février 2019.

Compétences visées par l'arrêté du 26 septembre 2018 : maîtriser les mesures de prévention et de conformité

INTRODUCTION AU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

- › Intégration dans le corpus législatif français (Loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978)
- › Objectifs du Règlement dans un contexte mondialisé
- › Champ d'application de la réforme : matériel et territorial
- › Sanctions pénales, administratives et civiles

LES BASES DE LA CONFORMITÉ

- › Concepts, acteurs et obligations
- › Les personnes physiques concernées
- › Les entreprises concernées

CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- › Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ? Qu'est-ce qu'un traitement ?
- › Catégories des données : normales, perçues comme sensibles, sensibles
- › Les Bases légales
- › La protection des personnes
 - droit de l'usager
 - consentement
 - droit à l'oubli
 - droit d'opposition, de rectification, de communication et de réclamation
- › Les nouveaux droits accordés aux individus
 - droit à l'information en cas de piratage des données
 - droit à la portabilité des données
 - droit post-mortem
- › Les acteurs : le responsable de traitement, le délégué à la protection des données (DPO), les sous-traitants
- › Les transferts de données et leur encadrement (France - UE - Pays adéquats - Pays non adéquats)
- › Les obligations : les registres, la prise en compte, le suivi des risques et des réclamations
- › Les failles de sécurité (Data breach)

LE PROCESSUS DE MISE EN CONFORMITÉ

- › L'audit : cartographie des données, identification des traitements et des risques

Cas pratique : dresser une cartographie des traitements

- › Analyse des risques identifiés

Cas pratique : définir des procédures d'évaluation des risques

- › Le plan d'actions
 - politiques et chartes, PIA et mesures de sécurité
 - minimisation des données
 - mesures de sécurité
 - formation
 - procédure CNIL : en cas de faille de sécurité
 - procédures : prestataires, hébergeurs, éditeurs

Cas pratique : préparer un plan de mise en conformité

LE RÔLE DE LA CNIL

- › Le mécanisme de contrôle :
 - déclenchement du contrôle (plainte salarié, plainte client, déclaration d'une faille de sécurité, contrôle spontané)
 - mise en œuvre des sanctions selon la typologie des infractions
- › Recommandations et méthodologie de la CNIL
- › Panorama des sanctions de la CNIL depuis le 25 mai 2018

OBJECTIFS

- Analyser les enjeux et les impacts du RGPD pour l'entreprise.
- Définir les actions à mener pour être conforme au RGPD en respectant les concepts clés du droit des données personnelles.
- Les clés pour une mise en conformité simple et rapide
- Appliquer les recommandations de la CNIL.
- Évaluer les sanctions de la CNIL.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique et opérationnelle dispensée par une avocate spécialiste des problématiques du traitement des données
- Les clés pour une mise en conformité simple et rapide
- Un retour d'expérience sur des exemples de dommages liés aux données à caractère personnel et la prise en compte des risques

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires de contrats, collaborateurs des plates-formes clientèle et SAV, conseillers clients, juristes, responsables et gestionnaires du traitement des données, DSI, responsables marketing, toute personne concernée par le traitement des données personnelles

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 040 € HT - Réf : BAN-RGPD

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 le 13 mars 2024
 le 5 juin 2024
 le 16 octobre 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....
.....
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....
.....
.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....
Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO